

Du 19 Avril 2023



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 8

Email: district@savoie.fff.fr

Site: <http://savoie.fff.fr>



REMISE LABEL DE U.S. CHARTREUSE GUIERS

Le 7 Avril 2023



Demande de médailles de District de Savoie

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/Dirigeante, joueur/joueuse, éducateur, arbitre) par l'obtention d'une médaille de District, sont priés de bien vouloir faire parvenir, **au Secrétariat du District de Savoie**, une demande, avant **le 30 avril 2023, délai de rigueur** (imprimé en annexe).

Conditions

Médaille d'Argent à partir de **5 ans** dans un club
Médaille d'Or à partir de **10 ans** dans un club *5 ans en chaque médaille.*

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas prise en compte
 - Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District ou de Ligue peut demander plusieurs médailles (3) de Ligue et de District
- Le club qui fête un évènement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles (3)

SOMMAIRE

- | | | | |
|-----------------------------------|------------|---|------------|
| • Comité Direction | p. 2-3 | • Commission des Règlements | p. 21-22 |
| • Secrétariat | p. 4-5 | • Commission Appel Disciplinaire | p. 22-23 |
| • Commission F.M.I | p. 5-6 | • Commission Appel Règlementaire | p. 24 à 26 |
| • Commission Sportive Séniors/U20 | p. 7-8 | • Commission des Arbitres | p. 27 à 30 |
| • Commission des Jeunes | p. 9 à 12 | • Commission Discipline | p. 30 à 32 |
| • Commission Futsal | p. 12-13 | | |
| • Commission des Coupes | p. 13 à 17 | • Annexes | p. 33 |
| • Commission Féminine | p. 17-18 | <i>Rencontres, Demande de médailles District 2023</i> | |
| • Commission Technique | p. 18 à 21 | | |



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Lundi 17 avril 2023

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes LECHALARD- JULLIARD

Mrs. CRESTEE - DESMARIEUX – ELHOMBRE – COHEN – HUNSTEDT – DIETZ - GALLET - SAILE – BILLAUD – GACHET – CAREGLIO – THENIS - FONTAINE – JANET - VALENTINO

Excusés:

Mrs. RADOSZYCKI – SALINO – TOGNET – GUICHARD – SPADA – SOARES

Décision Comité de Direction

Le comité directeur du 17 avril donne tous pouvoirs au président Didier ANSELME pour représenter le district de Savoie de Football devant le tribunal des prud'hommes dans dossier initié par Madame Tholey à l'encontre du district.

NOTE

ANS 2023 : La campagne de subvention ANS (ex CNDS) 2023 est ouverte. La date limite pour le dépôt des dossiers (instances et clubs) sur le compte asso est fixée pour cette saison au 30 avril 2023 (et non plus au 31 mai comme les saisons précédentes). Le district peut vous renseigner si nécessaire. Vous allez recevoir par mail le document de la FFF. Les thématiques aidées en priorité sont les suivantes : La diversification des pratiques ; Le développement de la pratique féminine ; Le développement du football loisir ; La structuration des clubs ; Le développement du Programme Éducatif Fédéral (PEF) ; La dynamisation de l'arbitrage amateur.

RAPPEL AUX CLUBS

AS BARBERAZ - AS UGINE - AS NOVALAISIEUNE - FC BAUGES - US DOMESSIN - ENT F CHAUTAGNE - ENT VAL D'HYERES - ES TARENTEISE - FC LA ROCHETTE - FC ST BALDOPH - JS CHAMBERIENNE - FC BEAUFORTIN QUEIGE - US LA MOTTE SERVOLEX.



CARTE ESSENCE INTERMARCHÉ : utilisation des bons d'aide au déplacement avant le 30 juin 2023

Votre club a bénéficié de la part de la FFF, de bons d'aide au déplacement, sous la forme de cartes prépayées d'une valeur de 50 € chacune, qui vous ont été distribués par voie postale, accompagnés d'un courrier d'information, à l'adresse officielle du club en octobre dernier.

Sauf erreur de notre part, nous ne constatons qu'aucune de ces cartes n'a pour le moment été utilisée. Nous vous demandons donc de bien vouloir vous assurer qu'elles ont bien été réceptionnées par l'un de vos dirigeants. Nous vous rappelons que ces cartes sont valables jusqu'au 30 juin 2023, dernier délai, mais vous recommandons, pour un meilleur suivi de cette opération, de les utiliser le plus rapidement possible.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'un service clients est à votre disposition par email (operationfff@lacartecarburant.com) pour répondre à toutes vos questions (non-réception des cartes, problème dans l'utilisation des cartes, oubli du code confidentiel, ...).

Félicitations

Le comité directeur félicite vivement les sélections U14 garçons et filles pour leur parcours lors de leur journée interdistrict et notamment les U14 garçons qui ont remporté leur compétition. Bravo aux joueuses et joueurs ainsi qu'aux staffs!

C'est tout le travail des éducateurs dans nos clubs qui est valorisé à travers ces résultats.

INFORMATION

A compter de ce jour, **tous les mails envoyés par les clubs** devront avoir une signature nominative. Sans cela, ils ne seront pas pris en compte.

Toutes demandes de modifications de matchs devront être accompagnées du **numéro de match, la catégorie et/ou la poule concernée.**



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



SECRÉTARIAT

Lundi 17 Avril 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 07 Avril 2022 au 17 Avril 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courriers divers

U.S. LA RAVOIRE - Association Futsal Rochette Olympique

Commission des Règlements

CA ST JEAN DE MAURIENNE - U.S. LA RAVOIRE - FC LA ROCHETTE

Commission d'Appel Règlementaire

Union Olympique Albertville

Commission d'Appel en matière disciplinaire

ENT. VAL D'HYERES - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - U.S. LA RAVOIRE

Commission Sportive

AIN DISTRICT - GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE - F.C. VILLARGONDRAN (2) – HAUTE SAVOIE-PAYS DE GEX DISTRICT -U.S. CHARTREUSE GUIERS - F. C. CHAMBOTTE (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (3)- U.S. LA MOTTE SERVOLEX (2)- FC HAUTE TARENTOISE (4) - ENT. S. DE TARENTOISE - F. C. DE CHAUTAGNE (3) - A.S. MONTAGNY (2) - J.S. CHAMBERIENNE - A.S. UGINE (2)- F.C. BELLE ETOILE MERCURY - FC BEAUFORTIN QUEIGE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - FC NIVOLET – US CHARTREUSE GUIERS – US GRAND MONT LA BATHIE - Association Futsal Rochette Olympique - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD (2) - Mohammed ACHALHI – FUTSAL BOURGET UNITED – JS CHAMBERIENNE – US GRIGNON

Commission de Discipline

Courier :

Oussama BENSEGHIR (2) - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL - U.S. LA RAVOIRE

Rapport :

Bryan RAPHAEL - GROUPEMENT DE JEUNES DE L'EPINE - PICQUE Ernest (2)- FC BEAUFORTIN QUEIGE (2) - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – Mohammed ACH ALHI – Kenzo JOLIVET -



Commission des Arbitres

MONTMELIAN A. - Jean Marc GRISONNET - Marc DENCHE - CHRISTOPHE DUPAYS - F.C. LA ROCHETTE - MICALLEF Sauveur - A.S. UGINE - Jacky MESTECH - FC BEAUFORTIN QUEIGE - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE – ISERE FEMININES - Gilles HUNSTEDT – Jacky MESTACH - SAIDANE Mohamed

Commission FMI

C.A. ST JEAN DE MAURIENNE

Commission des Terrains

Association futsal Rochette olympique

Commission des Médailles

MONTMELIAN A. - F.C. BELLE ETOILE MERCURY

COMMISSION F.M.I

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Mail : savoiefmi@outlook.fr

Lundi 17 avril 2023

RAPPEL IMPORTANT EN CAS DE PROBLEME

Utilisation de la procédure d'effacement données et cache

Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous invitons à utiliser la procédure d'effacement des données (lien ci-dessous)

<https://savoie.fff.fr/simple/f-m-i-effacement-des-donnees/>

Cela pourrait régler votre problème

Si le problème persiste, comme indiqué de nombreuses fois, contactez-nous pour vous aider à régler le problème

FMI procédure pour match non joué

Toute rencontre inscrite sur la tablette doit être validée.
En cas de match non joué, utiliser la procédure disponible sur le site.

<https://savoie.fff.fr/simple/fmi-procedure-match-non-joue/>

FMI : utilisation

Nous rappelons que **vous DEVEZ** nous contacter pour tout problème rencontré pour la gestion de la FMI avant, pendant et après le match.

Pour les ententes pensez à vérifier vos effectifs dès la disponibilité des matchs

N'attendez pas le dernier moment pour vérifier que tout va bien (tablettes non chargées, manque des joueurs, absence de match proposé,)

Et que vous devez remplir la feuille d'anomalie FMI en cas de problème rencontré lors de l'utilisation de la FMI qui empêcherait son utilisation.

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI **avec en particulier procédure pour absence de l'arbitre**

Et sur internet dans assistance FMI (adresse HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes



koesio
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans
votre transformation
numérique

Retrouvez-nous dans notre
agence de Barberat

04 79 69 87 60

koesio.com

Impression
Informatique
Gestion & données
Gestion Documentaire
Sécurité
Communication



COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 17 Avril 2023

Présents : MRS. HANS, MICALEFF, VALENTINO, GACHET

SENIORS

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint : Sauveur MICALEFF

COURRIERS RECUS

- Reçu Arrêté municipal Terrain de Montagny
- Reçu Compte rendu visite de terrain de Mr HUNSTEDT pour terrain de GRIGNON
- Mme LECHALARD Martine pour terrain de AIME TARENTOISE

Courriers par email :

- USC AIGUEBELLE : jouera ses matchs le dimanche **SAUF LE 07 MAI qui se JOUERA LE SAMEDI à 20H**
- FC QUEIGE reçu rapport pour match arrêté
- AS UGINE reçu rapport pour match arrêté
- AS HTE COMBE SAVOIE reçu rapport pour match arrêté
- Mr SERENA FC HTE TARENTOISE : proposition pour reprogrammation matchs non joués
- FC CHAMBOTTE 2 votre match D1 du 07/05 se jouera comme prévu CHEZ VOUS
- Reçu courrier de Mr ACHALHI Mohammed : erreur de résultat et Match arrêté à la 88ème minute

CHAMPIONNATS

Matchs remis non joués arrêtés du 15 / 16 avril

- Match N° 24782155 : FC Haute Tarentaise 1 / Val D'Hyères 1 : se jouera le 08/05 à 15 h 00
- Match N° 24856163 : FC Haute Tarentaise 2 / USC Aiguebelle 2 : se jouera le 18/05 à 15 h 00
- Match N° 25645920 : AS Montagny / Haut Football Chambéry : se jouera le 18/05 à 15 h 00
- Match N° 25705329 : US Grignon 2 / FC Villargondran 2 : se jouera le 18/05 à 15 h 00
- Match N° 24856164 : FC Queige 1 / AS UGINE 2 : **ARRÊTÉ Transmis à la commission de discipline**
- Match N° 24856167 : UO Albertville 3 / AS HTE Combe Savoie **ARRÊTÉ**

- Match N° 24856074 : FC Laissaud 2 / EF Chautagne 2 : FORFAIT DE CHAUTAGNE 2 = 1° Forfait



Note aux clubs de D4

Note aux clubs de D4 et en réponse à la demande de Saint Rémy :

Pour les poules de D4, comme présenté en AG du district du 2 juillet 2022, les montées et descentes sont celles prévues dans le tableau de nos règlements sportifs.

RAPPEL REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

Article 23 Diminution de Points

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain.

Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

Dans les championnats « Minimes », « Cadets » la diminution sera de 2 points pour la cinquième expulsion au cours de la saison et de 1 point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion.

Seuls les dirigeants sanctionnés d'une suspension ferme seront concernés.

COSEEC France
Sols et Equipements Sportifs

17 Impasse de la pierre à feu
P.A.E. Les Grandes Vignes
74330 LA BALME DE SILLINGY
Tél : 04 50 68 84 28



COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 17 Avril 2023

Présents : Mrs. HUNSTEDT, SOARES, VALENTINO, FONTAINE, DIETZ, Mme LECHALARD

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Déclaration ententes :

CUINES - AIGUEBELLE - ST REMY ENTENTE BASSE MAURIENNE gérée par AIGUEBELLE

AS HAUTE COMBE - ALBERTVILLE gérée par AS HAUTE COMBE

FCV - FCST entente gérée par VILLARGONDRAN stade de **ST JULIEN**

CA MAURIENNE tous les matchs se joueront stade **GAVARINI** à ST JEAN

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 15H00 et ne peuvent être reportés que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB

IMPORTANT RAPPEL

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Courriers clubs reçus

A - LIEU DE RECONTRE

GAPS / ENT.MODANE-ST MICHEL / G.J. LA SAVOYARDE / LA MOTTE SERVOLEX.



B - MODIFICATION HEURE DE MATCH & DATE

LA RAVOIRE / HTE. TARENTEISE

C - MATCH REPORTE au 18/05/2023

F.C. BAUGES-LA SAVOYARDE / ENT CHAUTAGNE CULOZ-LA MOTTE SERVOLEX

D - MATCH REPORTE. au 28/05/2023

ENT. BASSE MAURIENNE – CHARTREUSE GUIERS.

- Reçu arrêté municipal U.S.C AIGUEBELLE du 01/04/2023

Info pour les matchs reportés

Les clubs peuvent anticiper les matchs à leur convenance (jouer en semaine) avec accord :
Des deux clubs via foot club pour programmer la F.M.I.

D.1.

Match N° 25696755 La Ravoire Us 1 / Nivolet Fc 2 se joue à 12H00 à la Ravoire.

Match N° 25696756 Haute Tarentaise Fc 1 / Es Tarentaise 1 se joue le samedi 22/04. 15H à AIME.

Match N° 25696757 Gj La Savoyarde 1 / Aix Fc 2 se joue à LAISSAUD stade des Marais.

Match N° 25696758 Chartr.Guiers Us 1 / St Baldoph Fc 1 se joue au stade de St LAURENT du PONT.

D.2.

Match N° 25697035 Ent.Modane-St Michel 1 / Chambéry Sport 73 1 se joue à St Michel de Maurienne

D.3.A.

Match N° 25697091 Haute Tarentaise Fc 2 / Ugine As 1 se joue Samedi 22/04 à 17H00 à AIME.

Match N° 25697092 Chambéry Js 1 / St Pierre Albigny 1 se joue au stade LEVEL à COGNIN.

Match N° 25697093 Gj La Savoyarde 2 / Drumettaz- Mouxy Es 2 se joue à Montmélian A.SERRAZ 2.

D.3.B.

Match N° 25697139 Gaps 3 / Ent. Chautagne-Culoz 1 se joue terrain synthétique Pont de Beauvoisin

Match N° 25697142 La Motte Servolex Us 2 / Ent. Basse Maurienne 2 se joue Stade VILLOT à LA MOTTE

Match N° .25697143 Ent Modane-St Michel 2 / As Barberaz 1 se joue à Modane.

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

A TOUS LES CLUBS :

La commission rappelle que vous devez :

- prévenir **au plus tôt** le club recevant et le district de votre absence lors d'un plateau.
- venir sur chaque plateau avec votre feuille d'effectif et la remettre au club accueil.



U9 Hernani SOARES : 06 22 26 47 52

(Article 5 des R.G. de la ligue)

Note aux Clubs

Il est obligatoire de communiquer par mail, en vous servant de la messagerie officielle xxxxxx@laurafoot.org du club. Les mails personnels ne sont pas pris en compte car de nombreuses correspondances ne précisent pas le nom du club.

Les clubs « en déplacement » sont dans l'obligation de prévenir le club « recevant » en cas d'absence d'une ou plusieurs équipes pour la bonne organisation du plateau.

Je rappelle qu'il est primordial de prévenir le référent du club accueil, quand vous avez des problèmes d'effectifs...

Retour des documents dans le temps.

Chaque club doit se présenter le jour des plateaux avec une feuille d'effectif, correctement et lisiblement renseignée. Les feuilles des plateaux doivent être entièrement remplies.

Le listing des équipes doit être donné au club recevant le jour du plateau.

Note aux clubs -Terrains

Les clubs ayant plusieurs terrains doivent OBLIGATOIREMENT faire parvenir à la Commission, leur planning pour le lundi précédent leur plateau avant 18H00 pour programmation.

U6/U7 Édouard FROGER : 06 10 56 18 18

○ INFORMATION :

Le club de l'USGM LA BÂTHIE désengage son équipe U6 (pas d'équipe U6 – 2 équipes U7)

○ CALENDRIER :

- Samedi 29 avril : Journée 03 – FESTIFOOT U7
- Samedi 06 mai : Journée 03 - U6 - PLATEAU TRADITIONNEL
- Samedi 13 mai : Journée 04 pour les U6/U7 : PLATEAU TRADITIONNEL
- Samedi 29 mai : Journée optionnelle pour les U6/U7 (sur inscriptions)
- Samedi 03 juin : Journée 05 - U7 – PLATEAU TRADITIONNEL



○ **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2023 :**

Samedi 10 juin : Pratique à 4 vs 4 pour les 2 catégories (U6/U7), à LAISSAUD :

2 créneaux de pratique sur inscriptions (formulaire Google Forms à remplir au mois de mai)

- Le matin : 10H00 – 12H30
- L'après-midi : 14H30 – 17H00



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 17 avril 2023

Championnat Futsal seniors Savoie/ Haute Savoie Pays de Gex

RAPPEL :

Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant



la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Divers

Le conseil de ligue AURA du 1er Avril 2023 a attribué l'organisation de la finale
COUPE GEORGES VERNET, finale régionale FUTSAL Seniors masculins,
au club de

L'ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 28 Mai 2023 au gymnase de LA SEYTAZ
à VALGELON-LA ROCHETTE.

COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du 17 Avril 2023

Présents : Ghislaine RAYNAL, Maurice BILLAUD

Excusé : Jérôme SPADA

ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE 2023-2024

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

La date limite d'engagement est fixée au 15 Juin 2023 (dernier délai).

Droit d'engagement : **52 Euros.**

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement



ORGANISATION DES FINALES 2022-2023

Le comité directeur lors de sa réunion du 12 décembre 2022 a décidé d'attribuer l'organisation des finales des coupes de Savoie aux clubs suivants :

Jeudi 18 mai 2023 pour les coupes U13 PIGNIER- SERALINI et U11 Crédit Agricole

FC HAUTE TARENTOISE

Samedi 10 juin 2023 pour les coupes U15 à 8, U15 et U17

US CHARTREUSE GUIERS

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 03 juin 2023 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

US LA MOTTE-SERVOLEX

Chaque club organisateur recevra quelques jours avant la finale un mail comprenant le cahier des charges.

COUPE de SAVOIE

COUPE CORTADE

Le tirage des ½ finale sera effectué le Lundi 24 avril 2023
Les rencontres se disputeront le Jeudi 18 mai 2023 à 15h00

COUPE RAFFIN

½ finale le jeudi 18 Mai 2023 à 15h00
Le tirage a été effectué par Christelle LEVASSEUR secrétaire du district

MONTMELIAN 2	vs	FC BELLE ETOILE MERCURY 2
COGNIN 2	vs	US PONTOISE 2

COUPE TROPHEE 73

Le tirage des ½ finale sera effectué le Lundi 24 avril 2023
Les rencontres se disputeront le Jeudi 18 mai 2023 à 10h00

COUPE U17 TRONCY

Le tirage de la ½ finale sera effectué le Lundi 24 avril 2023
La rencontre se disputera le Jeudi 18 mai 2023 à 15h00



COUPE U15 PILLET

Le tirage des ½ finale sera effectué le **Lundi 24 avril 2023**
Les rencontres se disputeront le Jeudi 18 mai 2023 à 10h00

U13 PIGNIER

Le tirage des ½ finale a été effectué le **Mardi 11 avril 2023**
Les plateaux se disputeront le samedi 22 avril 2023 à 14h00
8 équipes engagées, 4 qualifiées pour la finale

Le tirage a été effectué par Jérôme SPADA président de la commission des coupes

A LA SAVOYARDE

Plateau N° 1
LA RAVOIRE
HTE COMBE
SAVOYARDE
GAPS

A MERCURY

Plateau N° 2
LA MOTTE SERVOLEX
CHAMBOTTE
MERCURY
NIVOLET

U13 SERALINI

Modification de la date du 1^{er} tour de la Coupes U13 SERALINI

Les deux plateaux de **UGINE** et de MARTHOD initialement prévus le Samedi 8 Avril 2023 sont déplacés au :
Samedi 22 avril 2023 à 14h00
9 équipes engagées, 4 qualifiées pour la finale

A UGINE

Plateau N° 1
LE BOURGET
ST MICHEL
DOMESSIN
JS CHAMBERY
UGINE/LA BATHIE

A MARTHOD

Plateau N° 2
ST BALDOPH
MARTHOD
VILLARGONDRAN
SUD LAC

En cas de terrain impraticable merci de trouver un terrain de repli

INFORMATION IMPORTANTE A RETENIR

Pour des raisons d'organisation merci aux clubs recevant les plateaux de bien vouloir envoyer une photo par SMS du classement final au Président des Coupes.

Merci d'avance pour votre compréhension



FESTIVALS de SAVOIE

U11 CREDIT AGRICOLE

3^{ème} tour le samedi 22 Avril 2023 à 10h00

8 équipes engagées ,4 qualifiées pour la finale

Le tirage a été effectué par Jérôme SPADA président de la commission des coupes

A LA RAVOIRE

Plateau N° 1

US LA MOTTE SERVOLEX 1

ES TARENNAISE 1

LA RAVOIRE 1

ES DRUMETTAZ MOUXY 1

AU NIVOLET

Plateau N° 2

US MODANE 1

FC HT 1

FC NIVOLET 1

CHAMBERY SF 1

INFORMATION IMPORTANTE A RETENIR

Pour des raisons d'organisation merci aux clubs recevant les plateaux de bien vouloir envoyer une photo par SMS du classement final au Président des Coupes.

Merci d'avance pour votre compréhension

Péréquation

Coupe Cortade

Quart de finale – Dimanche 9 Avril 2023

Nombre de rencontres :	4	Frais d'arbitrage :	803.24
Nombre de clubs :	8	Frais de déplacement :	262.00
Total des frais engagés :	1 065.24	Soit par club :	133.16

Les clubs ci-dessous doivent au District

US CHARTREUSE GUIERS :	53.15
CHY PORT CROIX ROUGE :	125.15
FC LAISSAUD :	17.15
ENT VAL D'HYERES :	75.15

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

FC CHAMBOTTE :	56.44
US LA RAVOIRE :	108.38
SP COGNIN :	49.34
US PONTOISE :	56.44



Coupe U15 – Georges PILLET Quart de finale – Le 12 Mars, les 8 et 10 Avril 2023

Nombre de rencontres :	4
Nombre de clubs :	8
Frais d'arbitrage :	329.65
Frais de déplacement :	360.00
Total des frais engagés :	689.65
Soit par club :	86.21

Les clubs ci-dessous doivent au District

GROUPEMENT LA SAVOYARDE :	18.50
CHAUTAGNE – CULOZ :	13.40
ES TARENTOISE :	36.20

Les clubs ci-dessous ont un avoir au District

ENT BASSE MAURIENNE-Aiguebelle :	2.89
FC HAUTE TARENTOISE :	13.84
US DOMESSIN :	3.79
FC DU NIVOLET :	13.79
US CHARTREUSE GUIERS :	33.79



COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

17 avril 2023

Championnat

sont inscrits :

ST REMY
CŒUR DE SAVOIE



CHARTREUSE GUIERS
ENT PORTCR/LE BOURGET
HAUTE TARENTEISE 2
LA ROCHETTE
CHAUTAGNE
AIGUEBELLE
AIX
ENT GFVD 2
MONTMELIAN

Ententes

GFVD 2 LA BOURBRE/PONT DE BEAUVOISIN/NOVALAISE
ENT PORTUGAIS CHAMBERY CROIX ROUGE ET LE BOURGET DU LAC

Rencontres

- Rencontre 24964295 CHAUTAGNE EF contre FC LA ROCHETTE est programmée le jeudi 18 MAI 2023 à 10H00
- Rencontre FCHT 2 contre US AIGUEBELLE sera programmée ultérieurement. Les 2 équipes peuvent jouer en semaine si elles trouvent un accord sinon la rencontre aura lieu le 3 juin 2023 sauf si US AIGUEBELLE dispute la finale de la coupe de Savoie.



COMMISSION TECHNIQUE

12 avril 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs



Note aux clubs

En raison de difficultés sur la plateforme d'inscription en ligne, nous vous demandons de bien vouloir vérifier si votre inscription réalisée sur cette dernière a bien été prise en compte et figure sur les listes suivantes.

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2022-2023. ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)
N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.
Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITE AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.

Formations 2022 - 2023

- Formation Module U9 Spécifique mineur garçon - limitée à 16 personnes

Dates : mardi 18 et mercredi 19 avril 2023 - avec hébergement

Lieu : à ST HELENE SUR ISERE

Coût : 160 €

Inscriptions reçues : 16

Evan LEBRETON POTHIN (AS BARBERAZ)

Romain EYNARD - Adam BELMAL - Mehdi BELMAL - ERFIDAN Huseyin Arda (ES TARENTEISE)

Abdoulaye DIABY (JS CHAMBERIENNE)



Lukas CHARPENTIER – Raphaël MOYSSET (FC NIVOLET)
Tom BELINGHERI (US LA MOTTE SERVOLEX)
Nael HAOULI - Rafael VICENTE BRAZAO – Kais CALLETTI (CA MAURIENNE)
Alex LEBECQ (AS HTE COMBE DE SAVOIE)
Benjamin JACQUY (AS LA BRIDOIRE)
Emir Efe AYDOGAN (UO ALBERTVILLE)
Enzo BONVIN (MERCURY)

Certifications 2022 - 2023

- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 4 mai 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Chahin BOUFAMA (US LA RAVOIRE)

Raphaël MUKENDI FAYEL (JS CHAMBÉRIENNE)

Damien LANCE (FC HAUTE TARENTEISE)

Candidats non prioritaires car hors département

Erwin ANDRADE CORTEZ (AS GENEVOIS 74)

- Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 11 mai 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Mahmoud MATMATI (JS CHAMBÉRIENNE)

Benoit MIELLET (USC AIGUEBELLE)

Théo LOCATELLI (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidats non prioritaires car hors département

Frank SABLONE (AS GENEVOIS 74)

- Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 13 juin 2023 en soirée

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Johan GUIGUET DORON (AS UGINE)

Stéphane GRENCI (JS CHAMBÉRIENNE)

Julien HAFSAOUI (FC ST MICHEL SP)

- Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 15 juin 2023 en soirée

Lieu : CHAMBÉRY - District de Savoie



Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Edouard LOSSERAND (JS CHAMBÉRIENNE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

COMMISSION des RÉGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 17 avril 2023

Présents : MM. René SAILE, Patrick JANET

Excusé : J M Guichard

Réserves d'avant match

Dossier N° 26, match numéro 24782532 Cam St Jean 2 - La Rochette FC SENIORS D3 poule B du 09/04/2023

Dossier N° 27, match numéro 24856153 Haute Tarentaise FC 2 - UO Albertville 3 SENIORS D4 poule B du 09/04/2023

DECISIONS

Dossier N° 26, match numéro 24782532 Cam St Jean 2 - La Rochette FC SENIORS D3 poule B du 09/04/2023

Réserve recevable

Décision paraîtra sur un prochain PV.

Dossier N° 27, match numéro 24856153 Haute Tarentaise FC 2 - UO Albertville 3 SENIORS D4 poule B du 09/04/2023
Réclamation du club U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE concernant la participation de l'ensemble des joueurs du club FC HAUTE TARENTEISE, pour le motif suivant : des joueurs du club FC HAUTE TARENTEISE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.



Après vérification de la feuille de match de l'équipe première (Haute Tarentaise Fc 1- Le Guiers du 02.04.2023), l'équipe 2 du FC HAUTE TARENTEISE est en conformité avec l'article 167-2 des règlements généraux de la FFF.

Par ces motifs, la Commission des Règlements

- rejette la réclamation comme non fondée
- confirme le résultat du match :
FC HAUTE TARENTEISE 2 : 2 buts, 3 pts
- U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE 3 : 1 but : 0 pt

- transmet à la Commission compétente pour homologation

COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

17 avril 2023

Convocations

Objet : Dossier N° 5

Appel du club de l'ENT VAL D'HYERES et du comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline au sujet de la sanction infligée à un joueur concernant le match N° : 24782406 du 26 MARS 2023 D3/Poule A Sanction : 4 matchs fermes

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées le :

Le lundi 24 avril 2023 à 18h30

Au siège du District de Savoie de Football
Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.



IMPORTANT : La commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Dossier N°6 : Appel du club de MERCURY et du comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline au sujet de la sanction infligée à un éducateur concernant le match de D1 N° : 24782139 du 25 MARS 2023 Sanction : 4 matchs fermes

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées

Le MERCREDI 26 AVRIL à 19h00

Au siège du District de Savoie de Football
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

IMPORTANT : La commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

17 avril 2023

Compte-rendu audition du 17 avril 2023 – Dossier N° 2

Présents : Maurice BILLAUD, Serge COHEN, Fabien FONTAINE, Christophe VALENTINO, Hernani SOARES, Jacky GACHET

Dossier N°2 : Appel du club CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre n°24782262 : ENT. DRUMETTAZ MOUXY 2 – CŒUR DE SAVOIE Seniors D2 du 12/03/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

Pour le district de Savoie de Football :

- Patrick JANET, Membre de la Commission des règlements

Pour le Club de Cœur de Savoie Football :

- Benoit TASSART, président

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant qu'avec les moyens mis à sa disposition le club de CŒUR DE SAVOIE a constaté qu'une personne se prénommant BENJAMIN L. était inscrite sur la feuille de match de l'équipe supérieure (DRUMETTAZ MOUXY 1 – MONT BLANC PASSY du 05/03/2023) ainsi que sur celle de l'équipe réserve (DRUMETTAZ MOUXY 2 – COEUR DE SAVOIE du 12/03/2023) alors que l'équipe première ne jouait pas le 12/03/2023.

Considérant qu'après vérifications, il y a bien 2 joueurs licenciés au club de DRUMETTAZ MOUXY qui se prénomme



BENJAMIN L , et que le club de DRUMETTAZ MOUXY est bien en conformité avec l'article 7-3-1 de règlements sportifs du district de Savoie.

Considérant que cet appel a permis de mettre en lumière un autre moyen de vérification de feuilles de match qui aurait évité cette procédure à condition que le district l'autorise, qu'il y a lieu par conséquent de ne pas demander de frais d'appel au club de CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL qui par sa démarche peut permettre une évolution pour les clubs savoyards dans ce domaine.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission des Règlements

2- le club de CŒUR DE SAVOIE n'est pas redevable des Frais de dossier d'appel.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

Compte-rendu audition du 17 avril 2023 – Dossier N° 3

Réunion du 17 avril 2023

Présents : Maurice BILLAUD, Fabien FONTAINE, Christophe VALENTINO, Hernani SOARES, Jacky GACHET

Dossier N°3 : Appel du club CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL contre la décision de la Commission des règlements concernant la rencontre n°25742856 : FC NIVOLET 2 – CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2 – Coupe U17 du 11/03/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

Pour le district de Savoie de Football :

- René SAILE, Président de la Commission des règlements

Pour le Club de Chambéry Savoie Football :

- Serge COHEN, Président

- Thomas COSTE, Responsable technique



Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club de CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL remet en cause la décision de la Commission des Règlements au motif que l'équipe U17 départementale peut être considérée comme l'équipe réserve de l'équipe U18 R2 et de l'équipe U16 R1 ; qu'en l'espèce, il s'agit d'un joueur de la catégorie U15 qui joue en championnat au sein de l'équipe U15 ligue et que cette dernière ne saurait être une équipe supérieure à l'équipe U17 départementale.

Considérant que le club explique également que dans sa décision, la commission des règlements confirme bien que l'équipe U18 ligue est l'équipe 1 et que l'équipe U17 district est l'équipe 2 mais dans un second temps parle d'un joueur qui a joué en U15 ligue, qu'il n'y a donc pas de rapport avec l'équipe U18 ligue.

Considérant qu'enfin, le club de CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL admet que si l'article 5 concernant la qualification des joueurs est clair dans le règlement de la coupe senior CORTADE où il est mentionné « championnat de ligue toutes catégories », il l'est moins concernant l'article 3 des coupes jeunes où il est fait état de « clubs qui ne sont pas représentés par leur équipe première ».

Considérant que la Commission des Règlements pour prendre sa décision a estimé que l'équipe U15 ligue était considérée comme une équipe supérieure et que l'équipe U17 départementale une équipe réserve à celle-ci.

Sur ce,

Considérant que le joueur U15 a participé à une rencontre de la coupe U17, qu'il s'agit donc d'un surclassement de joueur,

Considérant que l'équipe U15 ligue ne peut être considérée comme l'équipe 1 et l'équipe U17 comme l'équipe 2 car elles ne concernent pas les mêmes catégories d'âges de joueurs,

Considérant que ce même joueur n'a pas participé à plus de 5 rencontres en U16 ligue, équipe pouvant être considérée comme une équipe première,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- d'annuler la décision prise en première instance par la Commission des Règlements et confirme le résultat acquis sur le terrain,

2- le club de CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL n'est pas redevable des Frais de dossier d'appel.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX : 06 75 93 17 52

Vice – Président : Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 17 avril 2023

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS,

Excusé : Mr Luc ALIX,

Gestion des désignations Jeunes et Seniors :

Contact téléphonique

M. Daniel DESMARIEUX (06 75 93 17 52)

M. Alphonse LOMBARD (06 12 59 37 49)

COURRIERS RECUS

- M. Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), arbitre, mail, rapport sur fait de match du 09/04/23, compétition D3
 - M. Ernest PICQUE (indépendant), arbitre, mail rapport de match du 09/04/23, compétition D2
 - Club du FC BEAUFORTIN QUEIGE, rapport sur faits de match du 16/04/23, compétition D4
 - M. Ernest PICQUE (indépendant), arbitre, mail rapport de match du 16/04/23, compétition D1
 - M. Kenzo JOLIVET (U O A), arbitre, mail rapport de match du 15/04/23, compétition U17
 - M. Mohamed ACHALHI (J S C), rapport sur faits de match du 16/04/23, compétition D4
 - Club de LA ROCHETTE, rapport sur fait de match du 09/04/23, compétition D3
 - Club de MONTMELIAN, rapport sur comportement d'officiel arbitre match du 02 avril 2023, compétition D1
 - M. Jean-Marc GRISONNET (CHARTREUSE GUIERS), certificat médical du 11 avril 2023 pour 60 jours d'arrêt
 - M. Christophe DUPAYS (membre de CDA), à la demande du Président de CDA, rapport sur gestion administrative et technique de l'arbitre, lors du match du 15 avril 2023, compétition de D5
 - M. Ugur OZMEN (club D'UGINE), lettre d'excuse et remerciement de levée de sanction
 - M Oussama BENSEGHIR (BRISON ST INNOCENT), compétition D2, rapport sur fait de match du 09/04/23
 - M. Bryan RAPHAEL (CUINES), compétition U17, rapport sur fait de match du 08/04/23
 - Club du Groupement JEUNES DE L'EPINE, rapport sur fait de match du 01/04/23, compétition U17
 - M. Sauveur MICALLEF (indépendant), sur gestion administrative lors du match du 16/04/23 compétition D1
 - M. Marc DENCHE (AIGUEBELLE), indisponibilité médicale avec certificat du 14/04/23 pour 21 jours
 - M. Didier CAUCHETEUX (ST REMY), indisponibilité médicale (attente de certificat médical), du 01 mars jusqu'à nouvel ordre.
- Réponse CDA, prompt rétablissement à toi Didier
- M. Mohamed ACHALHI (JSC), rapport sur fait de match du 16/04/23, compétition de D4
 - Club de LA RAVOIRE, rapport / réserves d'après-match. Match du 08/04/23, compétition de D3



- Rapport, conclusion d'appel du club de MERCURY, sur fait de match du 03 avril 2023, compétition D1
- Rapport du club de QUIEGE BEAUFORT sur fait de match du 16/04/23, compétition D4
- Rapport du club d'UGINE sur fait de match du 16/04/23, compétition D4
- Rapport du club d'HAUTE COMBE DE SAVOIE, sur fait du match du 16/04/23, compétition D4
- Club de LA ROCHETTE, rapport sur frais d'arbitre supérieur à ce qui auez dû être réglé.

ACCOMPAGNEMENT – CONTROLE ARBITRE

- M. Alphonse LOMBARD contrôle de M. Bilel CHAFAI (MERCURY), du 16/04/23
- M. Jacky MESTACH contrôle de M. Bryan RAPHAEL (CUINES), du 15 avril 2023
- M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Youssef RHIFARI (J S C), du 02/04/23
- M. Gilles HUNSTEDT accompagnement de M. Hugo POINTET (MERCURY), du 16/04/23

CONVOCATION ARBITRE

M. Moujib TERA (LA RAVOIRE) convoqué officiellement par voie de PV par la Commission des Arbitres du District de Football de SAVOIE le lundi 17 avril 2023 à 19h30, au District de Football de SAVOIE

Motif : Affaire le concernant

M. Le Président du club est cordialement convoqué sur ce dossier.

Pour donner suite à la convocation, il est constaté par la Commission des Arbitres, l'absence de M. Moujib TERA à cette convocation.

Décision : Attendu l'absence, non -excusée de M. Moujib TERA, absence de M. Le Président du club de LA RAVOIRE La CDA décide de suspendre M. Moujiib TERA de toute désignation d'arbitrage.

M. Mohamed SAIDANE (SUD LAC) convoqué officiellement par PV par la Commission des Arbitres du District de Football de SAVOIE, le lundi 17 avril 2023 à 18h00, au District de Football de SAVOIE

Motif : Affaire le concernant

Pour donner suite à la convocation, il est constaté par la Commission des Arbitres, la présence de M. Mohamed SAIDANE à cette convocation.

Décision : Attendu, après convocation et constat d'incompréhension de toute discussion entre la CDA et l'arbitre

M. Le Président du club de SUD LAC présent à cette convocation, a pris acte de la démission de l'arbitre du club de SUD LAC et la CDA a pris acte de son souhait d'arrêter l'arbitrage selon ses convictions et non-respect.

La CDA demande une confirmation d'arrêt de M. Mohamed SAIDANE à la fonction d'Arbitre.

Messieurs Mohamed AYARI (CSF) Licence 2548233435
Jason BOUCHER (MONTMELIAN) Licence 2546592471

seront reçus par la Commission des Arbitres du District de Football de SAVOIE.

Le lundi 24 avril 2023 à 19h00, au District de Football de SAVOIE

Motif : Dossier Ethique de l'arbitrage

Messieurs les Présidents des clubs sont invités à représenter leurs arbitres



PREPARATION THEORIQUE EXAMEN LIGUE - ARBITRE



Examen Ligue, juin 2023

Les arbitres qui souhaitent se présenter à cet examen, devront nous adresser un mail de motivation ou courrier.

A ce jour, candidatures reçues :

-M. Ismael HAMADI (CHARTREUSE GUIERS)

-M. Clément CURNIER (LA MOTTE SERVOLEX)

NOTE AUX CLUBS et EDUCATEURS – CLASSES FOOTBALL



La commission des Arbitres est à votre disposition pour organiser des modules d'information

Ou

Une formation totale d'Arbitrage.

Afin de planifier des jours de formation, merci de contacter :

M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)

Tél : **06 75 93 17 52**

Courriel : daniel.desmarieux@free.fr

Ou

Le District de Football de SAVOIE

Par courriel : DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR

NOTE AUX CLUBS et Responsables d'équipes



La commission des Arbitres est à votre disposition pour l'organisation de module d'information sur l'Arbitrage.

Que ce soit sur les catégories Jeunes (U 13 et plus) ou sur la catégorie SENIORS

Afin de planifier des jours de formation ou d'information, merci de contacter :

M. Daniel DESMARIEUX (Président de la Commission d'Arbitrage de SAVOIE)

Tél : **06 75 93 17 52**

Courriel : daniel.desmarieux@free.fr



Ou

le District de Football de SAVOIE

Par courriel : DISTRICT@SAVOIE.FFF.FR

DATES A RETENIR

- le mardi 18 avril 2023 : Action Arbitrage, club d'AIGUEBELLE
- le jeudi 20 avril 2023, réunion Plénière de CDA (19h15)
- le lundi 24 avril 2023, réunion CDA

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 17 avril 2023

Présents élus : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

NOTE AUX CLUBS

Arbitre Bryan Raphael : la commission de discipline a bien reçu et pris connaissance de votre rapport qui a été demandé la semaine dernière.

Groupement Jeunes de l'Épine : la commission de discipline a bien reçu et pris connaissance de votre rapport qui a été demandé la semaine dernière.

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club ni aux décisions concernant les clubs de la poule d'appartenance.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le **lundi entre 18h à 19h**. Les dossiers sont consultables **uniquement** en présence d'un membre de la commission.



IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout report d'une audition, d'une convocation demandée par un club sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyées par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club.

Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

INFORMATIONS

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Voir page suivante

Extraction sanctions suspension fermes - commission de discipline du 17 avril 2023

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
17/04/2023	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	09/04/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/04/2023
17/04/2023	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIEENNE	09/04/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	24/04/2023
17/04/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	COGNIN SP.	09/04/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/04/2023
17/04/2023	COUPE G PILLET U15	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	08/04/2023	6 MF dont Auto	09/04/2023
17/04/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	ENT. VAL D HYERES	09/04/2023	Auto + 1 match avec sursis	10/04/2023
17/04/2023	D3	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	09/04/2023	Auto + 1 MF par révoc sursis ou IF	10/04/2023
17/04/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	09/04/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	24/04/2023
17/04/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	08/04/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/04/2023
17/04/2023	CADETS U17 D3 PRINT	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	08/04/2023	4 MF dont Auto	09/04/2023
17/04/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	09/04/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	24/04/2023
17/04/2023	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	08/04/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/04/2023
17/04/2023	COUPE CHRISTIAN CORTADE	Joueur	U.S. PONTOISE	09/04/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	24/04/2023





ANNEXES

- Rencontres
- Demande de médailles District 2023